

**COMMUNE DE RECOLOGNE**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 06 MAI 2022**

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 06 mai 2022 dans la salle du conseil à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur convocation en date du 2 mai 2022 pour la session ordinaire du mois de mai.

Etaient présents : Annie ROUSSELOT, Sylviane CHLOPINSKI, Jacqueline TORRES, Anne MARTINEZ, Sophie GUENARD, Michèle BOUDAUX, Roland MORALES, Clément DIETRICH, Magalie GONZALES, Daniel MEYER Yasmine ROUX

Excusés : Jean-Pierre BRUCKERT, Franck VERIN, Frédéric CHATELAIN

Secrétaire de séance : Annie ROUSSELOT

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- Concours des maisons décorées 2021

**Ordre du Jour**

- 1) Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
- 2) Syded : enfouissement des réseaux Rue des Granges
- 3) Remboursement de frais
- 4) Extension salle polyvalente accessibilité ERP :
  - Avenant N°1 au lot N°07- Menuiserie intérieur-platerie-plafond-peinture JLG PEINTURE
  - Avenant N°1 au lot N°09- Electricité PALISSOT
- 5) Rénovation du parc communal d'éclairage public : demande de subvention DSIL
- 6) Budget 2022 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants
- 7) Sollicitation de subventions
- 8) Concours des maisons décorées 2021
- 9) Alambic
- 10) P@c 2022-2028 : projets d'investissement
- 11) ONF : présentation du plan d'aménagement de la forêt
- 12) Questions diverses

**CERTIFICAT D'URBANISME**

- Me GREWIS Barbara, 4 rue des Creux de Terre, parcelles AA99 et AA103
- Me Marlène JANNIN, parcelles AC49 Zone A
- Me Bocquet/Lasnier, 59 Grande Rue, parcelles AC181 AC186

**DECLARATION PREALABLE**

- Mme SANCEY Emmanuelle, 17 Rue du chanois, parcelle n°AA 14 pour un changement d'une porte d'entrée et de 2 fenêtres
- M BERTHOD Bernard, 4 RUE Duretête, parcelle n°AB130 pour une extension de maison individuelle (15.47m2)

**SYDED : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED rues des Granges et de la Chaux.

Des conseillers souhaitent avoir plus de détails sur l'estimation de ces travaux.

**REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Mme Sophie GUENARD a payé le nom de domaine pour le site internet de la commune pour un montant de 72€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la somme de 72 € à Madame Sophie GUENARD.

Mme Sophie GUENARD n'a pas pris part à la délibération et au vote.

## DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX RENOVATION DU PARC COMMUNAL D'ECLAIRAGE PUBLIC

Travaux de rénovation du parc communal d'éclairage public de la commune dont le montant s'élève à 60 000 €HT

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Fonds libres : 29 225€
- Subvention DSIL : 18 000€
- Subvention SYDED : 9 975 €
- Subvention département : 2 800€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membre présents et des représentés

- 1- **S'ENGAGE** à réaliser et à financer les travaux.
- 2- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre de la DSIL.
- 3- **APPROUVE LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.**
- 4- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- 5- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette affaire.

## AVENANT LOT 07 EXTENSION SALLE POLYVALENTE ACCESSIBILITE ERP

Monsieur le Maire présente l'Avenant N°1 au lot N°07- Menuiserie intérieur-platerie-plafond-peinture JLG PEINTURE :

	Marché initial HT	Avenant N°1 HT (en plus)	Nouveau marché HT
lot N°07- Menuiserie intérieur- platerie-plafond-peinture JLG PEINTURE	14 729.40 €	+ 2 040.88€	<b>16 770.28 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE les modifications de l'avenant mentionné ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant.

## AVENANT LOT 09 EXTENSION SALLE POLYVALENTE ACCESSIBILITE ERP

Monsieur le Maire présente l'Avenant N°1 au lot N°09- Electricité PALISSOT :

	Marché initial HT	Avenant N°1 HT (en plus)	Nouveau marché HT
lot N°09- Electricité PALISSOT	5 579.27 €	+ 1392.40€	<b>6 971.67 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE les modifications de l'avenant mentionné ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant.

## BUDGET 2022 : DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence énoncé dans l'instruction M57, la collectivité peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire. Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Vu la proposition d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques ci-dessous au compte 6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances. La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la collectivité au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2022, le risque est estimé à environ 50 % soit 1470€

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

Le conseil, après en avoir délibéré

- Décide d'inscrire au budget primitif les provisions semi-budgétaires telles que détaillées dans le tableau joint.

## **SOLLICITATION DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Souvenir Français du canton d'Audeux

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de subventionner cette association pour la somme de 100€.

## **CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES 2021**

Résultats du concours des maisons décorées 2021 préparés par la commission :

1. M.et Mme Monique et Philippe NANN : 50 €
2. MM. Samuel STEPIEN et Dylan DEGAUGUE : 40 €
3. M.et Mme Bibiane et Dominique CRISTINA : 30 €
4. M. Philippe ALVISET : 20€  
Mme JANSON Catherine : 20€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le classement et les récompenses attribuées ci-dessus.

La remise des prix aura lieu le 4 juin prochain.

## **ALAMBIC**

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande d'achat du local de l'alambic. Les membres du conseil ne souhaitent pas donner suite à cette demande.

## **P@c 2022-2028 : PROJETS D'INVESTISSEMENT**

L'assemblée départementale a arrêté le montant mobilisé, les principes et les modalités de mise en œuvre des contrats P@c 2022-2028 en faveur des communes et des intercommunalités. Ainsi, le département nous invite à réfléchir sur les projets d'investissement envisagés par la commune. La liste est la suivante :

- Extension Cimetière
- Parc du château
- Toit bibliothèque
- Skate Parc
- Escalier de la Grande fontaine
- Fontaine de Breda
- Aménagement de la forêt

## **ONF : PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET**

Monsieur le Maire présente le plan d'aménagement de la forêt proposé par le garde forestier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- *Monsieur le Maire informe que la société ENEDIS va procéder au diagnostic du réseau électrique aérien*  
*Des survols en basse altitude auront lieu sur le territoire de la commune entre le 30/05/2022 et le 01/07/2022*

La séance est levée à 23h00

